



VACANCES 2016



Comme chaque année, votre CE vous propose des semaines en hautes et basses saisons à des prix très attractifs, afin de profiter pleinement de vos vacances.

Nos partenaires sont : ODALYS, MISTERCAMP et CAMPING N° 1.

Ainsi que les MOBIL'HOMES appartenant au CE.

Vous pourrez consulter toutes les offres sur le site du CE www.ce-dgo.fr à partir du 3 février 2016, avec une nouveauté chez CAMPING N° 1 : proposer plus de 1000 destinations.

Toutes ces offres sont réservées aux salariés de DGO accompagnés ou non de leur famille et selon disponibilité.

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Préinscriptions uniquement par mail : sylviepas@live.fr

A partir du 3 février et jusqu'au 06 mars 2016, remplir la fiche de pré-inscription sur le site du CE DGO (www.ce-dgo.fr) ou envoyer un mail à sylviepas@live.fr avec le nom et prénom du salarié, du conjoint, des enfants et des personnes supplémentaires, ainsi que les dates de naissance.

IMPORTANT : Le nombre de place étant limité, et afin de satisfaire le plus grand nombre de salariés, indiquer toujours 2 ou 3 dates différentes et/ou 2 ou 3 destinations différentes, ces demandes seront traitées en priorité.

ATTENTION : Aucune réservation acceptée par courrier en recommandé.

CONFIRMATIONS : La confirmation de votre réservation sera toujours faite par mail ou par téléphone par Mme Sylvie PASTERNAK ou par Mme Valérie MAZELLA.

Seule la confirmation de la réservation par une des 2 personnes ci-dessus validera votre séjour.

MODALITES : Suite à la confirmation de votre réservation, une fiche d'inscription vous sera envoyée, et devra nous être retournée remplie (sous 8 jours au maximum) avec le chèque d'acompte. Le solde devra nous parvenir un mois avant la date de départ. Il sera possible de payer avec les chèques vacances DARTY, sauf pour les locations de mobil'homes appartenant au CE, lesquels seront réglés par chèque bancaire. Pour les paiements par chèque, il sera possible d'établir plusieurs chèques à débit différé.

ANNULATIONS : En cas de problèmes familiaux ou professionnels graves, l'annulation de votre réservation sera possible sans frais si cette annulation est faite un mois ou plus avant votre départ. Si cette annulation est faite moins d'un mois avant la date de départ, des frais pour annulation de séjour seront appliqués lors de la restitution de l'acompte.